

Communiqué de presse

## Mélanie DEVRIESE-FREROT élue nouvelle présidente du Fastt

- Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire -

Paris le 11 juillet 2017 – Mélanie Devriese-Frerot, 36 ans, devient la nouvelle présidente du Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (Fastt), la plateforme nationale d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Après Deux années au poste de vice-présidente, Mme Devriese-Frerot est élue à la présidence de l'organisme pour un mandat de deux ans en remplacement de Manuel Lecomte.

**Manuel Lecomte (CFTC) est élu Vice-Président ; Sylvie Leclair (CFDT) est élue Trésorière et Christian Defontaine (PRISM'EMPLOI) Trésorier adjoint.**



Mélanie Devriese-Frerot est actuellement responsable du département des Ressources Humaines du groupe Randstad France. Experte en droit du travail et de la protection sociale, elle a débuté sa carrière en 2005 dans l'une des sept-cent agences du groupe, avant de rejoindre le département juridique de Randstad en 2007. Elle devient ensuite responsable du département juridique de 2011 à 2014 puis responsable des Ressources Humaines à partir de 2014.

**Pour Mélanie Devriese-Frerot :** « *Au cours des prochaines années, le Fastt, dont la mission principale est de faciliter la vie des intérimaires, doit continuer à travailler selon deux axes forts. D'abord dans la communication et l'information auprès des salariés intérimaires, avec une population jeune, dispersée, connectée et qui se renouvelle rapidement ; Ensuite le Fastt doit travailler main dans la main avec les autres organismes comme le FAF.TT, qui anime la politique de formation de la branche du travail temporaire, pour rendre le parcours des salariés intérimaires plus fluide avec un projet d'accompagnement global.* »

**A propos du FASTT :** Le FASTT invente, conçoit, met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services, des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Association Loi 1901 à but non lucratif créée en 1992, le FASTT est financé, au travers d'un accord de branche, par les entreprises de travail temporaire et géré par les partenaires sociaux (Prism'emploi, organisation représentant les professionnels du recrutement et de l'intérim, et les organisations syndicales représentatives des salariés intérimaires : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO).

**En 2016, le Fastt a :** répondu à plus de 290 000 demandes d'information (+8,2%); délivré plus de 80 000 prestations de services différentes et mobilisé 16,6 millions d'euros de prestations aux intérimaires.

\*

Ligne d'information téléphonique du Fastt : 01 71 25 08 28  
[www.Fastt.org](http://www.Fastt.org) | Youtube | Facebook

\*

Contact presse | Pierre Maurel | 06 29 48 65 10 / [pierre@agenceprp.com](mailto:pierre@agenceprp.com)